

## CONDITIONS GENERALES DE REPARATION, DE VENTE ET DE FORMATION

### DISPOSITIONS GENERALES

#### 1. Acceptation et opposabilité des conditions générales

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

#### 2. Domaine d'application

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la réparation de cycles et de vente de matériel de cycles de la société « AB BIKE » société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est sis à CHALLES LES EAUX (Savoie), 188 Chemin des Baraques, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro SIREN 917 440 729, à ses clients consommateurs ou personnes morales non professionnelles ou professionnelles.

Les CGV sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site en langue française.

### OBJET

Ce document décrit les conditions générales de réparation de cycles et de vente de matériel de cycles de la société « AB BIKE » société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est sis à CHALLES LES EAUX (Savoie), 188 Chemin des Baraques, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro SIREN 917 440 729, auprès de Clients non professionnels et professionnels, âgés de plus de 18 ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique, dans le cadre du service et/ou la vente de marchandises suivantes :

- réparation et entretien de cycles (en direct ou en sous-traitance),
  - rayonnage de roues, entretien et réparation de suspensions de cycles,
- sur le lieu de prise en charge de la société « AB BIKE » et/ou au domicile du Client,
- vente de tous cycles, pièces et accessoires de vélo,
  - formation collective ou individuelle (organisation par la société « AB BIKE » de journées de formation sur les suspensions ou autres).

### Définitions

on entend notamment par :

- « professionnel » : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

- « prestataire de services », « prestataire » ou « la société AB BIKE » : établissement en charge des prestations d'enseignement et de formation, d'animation de conférences, de conseil et de coaching.

- « le client », ou « acheteur » la partie qui conclut le contrat en sollicitant les services de la société « AB BIKE ». Le client peut être le bénéficiaire de la prestation ou l'intermédiaire chargé d'organiser l'événement.

- « Consommateur » : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ou agricole.

- « Non professionnel » : toute personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

### Modification des CGV

La société « AB BIKE » se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au client acheteur.

### Clauses des CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales, à l'exception de celle d'une clause déterminante ayant amené l'une des parties à contracter. L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par la société « AB BIKE » ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

### Documentation

Les books photos ou autres propositions de présentation, les photographies et textes présentant les produits sur notre site Internet [www.abbikemechanic.com](http://www.abbikemechanic.com), dépliants ne sont pas contractuels et constituent une suggestion de présentation ; ils sont remis ou communiqués à titre informatif et n'engagent pas la société « AB BIKE », laquelle se réserve dans tous les cas la faculté d'apporter toute modification qu'elle estimerait nécessaire.

### DEVIS

Un devis détaillé des réparations peut être établi pour des réparations complexes. Les frais de nettoyage, démontage, remontage en vue de l'établissement du devis peuvent s'appliquer et seront facturables et payables comptant au tarif horaire de main d'œuvre en vigueur appliqués par la société « AB BIKE ». S'il n'y a pas de nécessité de démontage et/ou nettoyage pour l'établissement du devis ce dernier est gratuit. Sauf conditions particulières le devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission. Le devis devient ordre de réparation s'il est validé par le Client et sous condition du versement de l'avance éventuelle réclamée par la société « AB BIKE ». Pour tout devis supérieur à 200,00 € HT, une avance égale à 20 % du total de celui-ci pourra être réclamée. Le coût éventuel du devis viendra en déduction du paiement de la facture de réparation.

### TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Si des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires en sus du devis accepté, la société « AB BIKE » s'engage à en aviser aussitôt le Client. Dès lors que le montant des travaux supplémentaires ne dépasse pas 10% du prix HT indiqué sur l'ordre de réparation, le Client accepte d'ores et déjà de donner son consentement pour l'exécution des travaux supplémentaires. Hormis ce cas, les travaux supplémentaires devront faire l'objet d'une information au Client et d'un accord de ce dernier suivant les mêmes modalités que l'acceptation du devis. Tant que l'accord du Client n'est pas obtenu, la société « AB BIKE » est autorisée à suspendre l'exécution des travaux. Le délai d'exécution prévu sera alors prolongé d'autant. Si le Client refuse les travaux supplémentaires préconisés par la société « AB BIKE », la société « AB BIKE » rendra l'objet des travaux dans son état au moment du dépôt et sera automatiquement

dégagee de toute responsabilité, notamment si la non-exécution desdits travaux risque d'altérer le matériel et/ou sa sécurité à l'usage.

#### **PRIX**

Les tarifs appliqués par la société « AB BIKE » font l'objet d'un affichage conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les prix sont exprimés en Euros (€) et déterminés par référence au tarif en vigueur au jour de la signature de l'ordre de réparation. Sous réserve de l'application de la législation en vigueur, le tarif affiché peut être révisé à tout moment.

Sauf dispositions particulières ou accord de la société « AB BIKE », toute opération de transport (de cycles, pièces détachées ou autres) de chez le Client vers l'atelier de la société « AB BIKE » et de retour (de la société « AB BIKE » vers le Client), demeure à la charge du Client. Des frais supplémentaires seront appliqués par la société « AB BIKE », si le vélo déposé en réparation est donné sale par le Client, tels que ces frais sont prévus au barème tarifaire de la société « AB BIKE », rubrique « nettoyage vélo complet ».

#### **RETRAIT DU MATERIEL**

La mise à disposition du matériel est notifiée par la société « AB BIKE » au Client, par tout moyen, le plus souvent verbalement. Au moment du retrait du matériel et/ou sa livraison à domicile, le client est tenu de vérifier son état et de formuler toute réserve utile à la société « AB BIKE », notamment sur son état apparent. A défaut de réserve, le matériel est réputé retiré en bon état. Les pièces dont le remplacement a été réglé par le Client peuvent être mises à la disposition de ce dernier sur simple demande au moment de la commande des travaux, à l'exception de celles remplacées en échange standard ou transmises à un centre d'expertise du constructeur à l'occasion d'une demande de garantie au titre d'une prestation réalisée par la société « AB BIKE ». Si dans un délai de huit (8) jours à compter du jour où la société « AB BIKE » aura avisé le Client que son matériel est prêt et à disposition du Client, ledit matériel n'est pas retiré, la société « AB BIKE » appliquera un coût de gardiennage de 30,00 € HT par jour de gardiennage (les jours de gardiennage sont décomptés en fonction des jours d'ouverture de l'atelier de la société « AB BIKE », soit du lundi au vendredi, hors week-end et jours fériés).

#### **FRAIS DE RESTITUTION ET DE GARDE**

La société « AB BIKE » se réserve le droit de demander, à l'issue des délais légaux, par voie judiciaire et aux frais exclusifs du Client, la mise en vente aux enchères publiques du matériel en garde et non retiré (Loi du 31 Décembre 1903 relative à la vente de certains objets abandonnés).

#### **LIVRAISON PAR VOIE POSTALE ou TRANSPORTEUR**

Dès l'instant où la société « AB BIKE » remet aux services postaux et/ou aux transporteurs, le matériel réparé pour qu'il soit acheminé vers le Client (preuve à l'appui de la remise auxdits services postaux et/ou transporteurs dudit matériel), la société « AB BIKE » décline toute responsabilité quant aux délais d'acheminement et/ou la perte du colis. Le Client pourra suivre l'acheminement du colis grâce au suivi du colis mis à sa disposition.

#### **MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des commandes s'effectue au comptant, tant pour les non professionnels que pour les professionnels :

- soit par carte bancaire,
  - soit par virement bancaire instantané,
  - soit par chèque dûment libellé à l'ordre de la société « AB BIKE »,
  - soit en espèces, dans la limite de 1 000 €
- à réception de la facture.

#### **RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT**

Les sommes non payées à l'échéance fixée entraînent de plein droit, dès le jour suivant, l'application d'une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'intervention. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 50 € sera également due, de plein droit et sans notification préalable, pour chaque facture impayée. Si les frais de recouvrement effectivement engagés s'avèrent supérieurs à cette indemnité, la société « AB BIKE » sera en droit de percevoir une indemnisation supplémentaire sur présentation de justificatifs.

#### **VENTE DE PIECES DE VELO AVEC OU SANS PRESTATION DE SERVICES**

Le règlement du montant de la commande de pièces de vélo sera demandé à la commande et non à la livraison.

#### **DROIT DE RETRACTATION**

Seul le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un **contrat conclu à distance, ou électronique**, ou à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du code de la consommation.

#### *« Article L221-23*

*Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 221-21, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens. Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge ou s'il a omis d'informer le consommateur que ces coûts sont à sa charge. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature. La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que le professionnel ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° de l'article L. 221-5.*

#### *Article L221-24*

*Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni*

une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

Article L221-25

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement. Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni. Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5. Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. »

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier :

- votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique ;

- ainsi que votre décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée en LRAR, télécopie ou courrier électronique dont les coordonnées figurent sur le formulaire type de rétractation). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Si vous utilisez le formulaire de rétractation, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Effets :

En cas de rétractation de la part du consommateur, la société « AB BIKE » remboursera tous les paiements reçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où la société « AB BIKE » sera informée de la décision de rétractation du contrat. La société AB BIKE procéderait au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale. Avec accord exprès du consommateur, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnerait pas de frais pour le client. **Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.**

#### **CLAUSE RESOLUTOIRE**

Si dans les huit (8) jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard ou défaut de paiement », le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la commande sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société « AB BIKE », cette dernière facturant par ailleurs les frais de retour du matériel si le Client ne vient pas le rechercher.

#### **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

En cas de refus de paiement ou d'impayé, la société « AB BIKE » se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur le matériel. Lorsque le matériel ou les produits vendus ne sont pas intégralement payés, la société « AB BIKE » s'en réserve la propriété jusqu'à complet paiement du prix en principal et des accessoires correspondants, en vertu de l'article 2286 du Code Civil.

#### **ASSURANCES**

La société « AB BIKE » est étrangère à toute contestation, quel qu'en soit l'objet, pouvant survenir entre une compagnie d'assurance et le Client ayant commandé des réparations sur son matériel. En conséquence, le Client demeure seul et directement responsable du paiement intégral des travaux, peu importe si le coût de la prestation est pris en charge totalement ou partiellement par l'assureur.

#### **GARANTIES ET RESPONSABILITES**

La société « AB BIKE » se réserve le droit de refuser l'utilisation et le montage de pièces d'occasion ou neuves fournies par le Client. Seules les pièces neuves et fournies par la société « AB BIKE » sont garanties.

#### **FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société « AB BIKE » ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Réparation et de Vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

#### **CONCERNANT LA FORMATION (« Journée fourche » et/ou « Journée amortisseur ») DISPENSEE PAR LA SOCIETE « AB BIKE »**

##### **Devis et attestation**

Pour chaque formation, la société « AB BIKE » s'engage à fournir un devis au Client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté et signé avec la mention « Bon pour accord ». A la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

##### **Prix et modalités de règlement**

Le prix des formations est indiqué en Euros hors taxe et est majoré de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, au comptant, en fin de formation, lors de la remise par la société « AB BIKE » de la facture. Le règlement s'effectue, alors :

- soit par virement bancaire instantané,
- soit par chèque dûment libellé à l'ordre de la société « AB BIKE »,
- soit en espèces, dans la limite de 1 000 €

#### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@abbikemechanic.com](mailto:contact@abbikemechanic.com). En cas d'annulation dans les trois jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 20% du coût total initial sera facturée au Client. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société « AB BIKE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients. Ces derniers seront informés par mail.

#### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Le contenu du programme figurant sur la fiche de présentation n'est ainsi fourni qu'à titre indicatif.

#### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique ...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société « AB BIKE ». Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données vous concernant, le responsable du traitement étant la société « AB BIKE ». Si vous l'avez préalablement accepté, vous pourrez recevoir des emails ou des SMS marketing de la société « AB BIKE » dont vous pouvez vous désinscrire, pour les emails, en cliquant sur le lien de désinscription figurant au bas de chaque e-mail reçu et pour les SMS en cliquant sur STOP dans chaque SMS reçu. Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient réexploitées à des fins commerciales, merci d'en informer le service responsable du traitement. Les données personnelles n'ont pas vocation à être cédées ou louées à des tiers. Le traitement des données nominatives, qui sont conservées par l'éditeur aux seules fins d'une bonne administration des commandes et des relations commerciales, fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés. Le consommateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

#### Médiation

Réclamation préalable.

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au service clientèle de l'entreprise au 0610843373 du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 10 heures à 17 Heures ou par courrier postal adressé au siège de la société « AB BIKE ».

Demande de médiation.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service consommateurs ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend relatif au bon de commande ou aux présentes CGV l'opposant à la société AB BIKE à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour présenter sa demande de médiation, le consommateur dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur. Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

#### Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, et notamment pour ce qui concerne les consommateurs, par le biais d'une médiation de la consommation dans les

conditions prévues au titre I du livre VI du code de la consommation, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du contrat et des présentes conditions générales, sont de la compétence :

- entre commerçants, du tribunal de commerce de CHAMBERY,
- à défaut, il sera fait application de l'article 46 du code de procédure civile, aux termes duquel le demandeur saisira au choix le lieu de résidence du défendeur ou le lieu d'exécution de la prestation de service.

#### Droit applicable

Le contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.